



## Assemblée générale

Distr. générale  
14 mai 2009  
Français  
Original : espagnol

---

### Soixante-troisième session

Points 58, 64 et 104 c) de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil des droits de l'homme

### Promotion et protection des droits de l'homme

Élections aux sièges devenus vacants  
des organes subsidiaires et autres élections :  
élection de 18 membres du Conseil des droits  
de l'homme

### Note verbale datée du 7 mai 2009, adressée au Secrétariat par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'Organisation et a l'honneur de lui demander que l'aide-mémoire ci-joint présenté en appui à la candidature de Cuba au Conseil des droits de l'homme pour la période 2009-2012 soit publié et distribué comme document officiel de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale au titre des points 58, 64 et 104 c) de l'ordre du jour.



**Annexe à la note verbale en date du 7 mai 2009  
adressée au Secrétariat par la Mission permanente  
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Aide-mémoire**

Le Gouvernement de la République de Cuba accorde la plus grande importance à la coopération internationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre des Nations Unies et, en conséquence, souhaite que Cuba soit réélue au Conseil des droits de l'homme.

Cuba a participé de façon active et constructive aux négociations qui ont abouti à la création du Conseil des droits de l'homme ainsi qu'à la mise en place de cet organe. La délégation cubaine y a présenté, soit au nom de Cuba soit au nom du Mouvement des pays non alignés dont elle assurait la présidence, diverses propositions tendant à garantir que le Conseil favorise une authentique promotion du dialogue et de la coopération internationale au service des droits de l'homme et à éviter que ses travaux ne soient compromis par les regrettables pratiques de confrontation et de manipulation politique qui ont entraîné la dissolution de la Commission des droits de l'homme.

Cuba est plus résolue que jamais à faire droit aux justes revendications historiques des peuples du Sud et de la grande majorité des populations de la planète dans des domaines comme la réalisation effective du droit au développement et la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et à garantir le plein respect des principes d'universalité, d'indivisibilité, d'objectivité et de non-sélectivité dans le renforcement de la coopération au service des droits de l'homme.

Cuba réaffirme sa volonté de continuer d'œuvrer sans relâche à la réalisation de l'objectif commun qui est de permettre à tous les individus et à tous les peuples du monde de jouir de tous les droits de l'homme, sur la base du respect de la Charte des Nations Unies, des instruments relatifs aux droits de l'homme convenus sur le plan international et de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne. Cuba réaffirme son engagement en faveur de la coopération internationale au service de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Cuba a signé en février 2008 les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et a présenté le 5 février 2009 son rapport au mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

En mai 2006, Cuba a été élue membre fondateur du Conseil des droits de l'homme pour la période 2006-2009. Ces trois années passées au Conseil, comme nous l'espérons, ont eu un impact très favorable non seulement sur le peuple cubain, mais aussi sur le reste de la communauté internationale. Au Conseil, nous avons pu échanger des expériences et continuer à chercher des solutions concrètes aux aspirations communes de tous les peuples du monde.

Les Cubaines et les Cubains ont accompli des progrès importants dans la jouissance de tous les droits de l'homme. Que ce soit sur le plan des droits économiques, sociaux et culturels, sur le plan des droits civils et politiques ou dans la réalisation des droits dits de la troisième génération ou de solidarité, le peuple

cubain peut prendre le monde à témoin de ses succès avec une profonde humilité, mais aussi avec satisfaction et avec fierté.

S'il fallait choisir le droit le plus important que le peuple cubain ait conquis, ce serait sans aucun doute le plein exercice de son droit à disposer de lui-même, en dépit des graves obstacles et des menaces auxquels il a été exposé du fait de la politique unilatérale d'hostilité, d'agression et de blocus que lui impose la superpuissance.

Les importantes réalisations de Cuba dans des domaines comme la santé, l'éducation, la recherche scientifique et technique, la culture et les sports sont bien connues sur le plan international. Ce que l'on sait moins ou que l'on ne veut pas savoir, c'est que si ces réalisations ont pu voir le jour, c'est précisément parce que le peuple cubain est maître de son destin politique et des ressources du pays, exerce pleinement son pouvoir et son contrôle sur la vie nationale et participe activement au régime de démocratie effective que lui-même a conçu et adopté par plébiscite.

Nombreux sont les peuples du monde qui ont une connaissance intime de la noblesse des idéaux qui guident le peuple cubain dans son action internationale. Plusieurs de ces peuples ont bénéficié directement de l'engagement désintéressé et constant des Cubains au service des droits de l'homme pour tous et partout. Des dizaines de milliers de Cubains ont partagé la vie de millions de leurs frères engagés dans les luttes contre le colonialisme et l'apartheid. Aujourd'hui encore, dans les villages, les montagnes et les régions les plus reculées de 108 pays, 47 000 coopérants cubains mettent au service de ces peuples les succès remportés par Cuba dans des domaines comme la santé et l'éducation.

Cuba a une expérience historique et ancienne de la coopération internationale au service des droits de l'homme et a fait la preuve, par son action concrète, de son adhésion sans équivoque à un dialogue franc et ouvert. Notre pays a ratifié un nombre considérable d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Cuba est partie à 42 des instruments les plus importants dans ce domaine. Le 2 février 2009, elle a ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, réaffirmant ainsi son adhésion aux droits protégés par cet instrument et sanctionnant le fait qu'au cours des 50 dernières années il n'y a eu à Cuba aucun cas de disparition, aucun cas de torture ni aucun cas d'exécution extrajudiciaire.

Cuba a récemment remis ses rapports au Comité des droits de l'enfant et au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, et elle rédige actuellement son rapport au Comité contre la torture, qui doit être remis au Comité d'ici à la fin du premier semestre de 2009. Elle exprime ainsi sa volonté de s'acquitter sérieusement des obligations qu'elle a contractées en prenant la décision souveraine de devenir partie à ces importants instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Cuba a été l'un des premiers pays à recevoir la visite du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, un an à peine après la création du Haut-Commissariat. Elle a également reçu la visite de plusieurs titulaires de mandats au titre des procédures spéciales de la Commission et, en octobre 2007, elle a reçu le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. En témoignage de sa volonté de coopération avec les mécanismes universels, non discriminatoires, non sélectifs et non politisés de défense des droits de l'homme, le Gouvernement cubain invitera

cette année le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, M. Manfred Novak.

Cuba réaffirme qu'elle est disposée à continuer d'inviter d'autres titulaires de mandats spéciaux du Conseil des droits de l'homme à venir en mission sur son territoire, en accord avec la nouvelle situation et en cohérence avec sa longue tradition de coopération.

Cuba fournit systématiquement toutes les informations requises pour répondre aux demandes des procédures spéciales du Conseil.

En sollicitant sa réélection au Conseil des droits de l'homme, Cuba entend continuer d'apporter une contribution décisive à la consolidation d'un esprit de coopération et de dialogue constructif dans les travaux des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies.

Si elle est réélue au Conseil des droits de l'homme, Cuba continuera de promouvoir devant le Conseil ses initiatives traditionnelles dans des domaines aussi cruciaux que le droit à l'alimentation, la promotion des droits culturels, le respect la diversité culturelle et la promotion de la paix comme condition préalable de l'exercice de l'ensemble des droits de l'homme. Cuba continuera également de travailler au développement progressif des droits de la troisième génération, et en particulier de la solidarité internationale.

---